

Politique sur les recours administratifs (POL 01-02)

Demande de révision et d'appel d'une décision prise en vertu d'un règlement ou d'un document administratif – Tableau synthèse
(à l'exception des tests d'entrée qui sont traités dans le cadre d'une décision relative à l'admission)

Note : Ce document n'a pas de valeur officielle. Pour appliquer et interpréter la *Politique sur les recours administratifs (POL 01-02)*, il faut se référer aux textes officiels.

